La CNT - Solidarité Ouvrière revendique

Le retour sur l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 :

- Âge du départ à la retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.
- Retour aux 37,5 annuités! (Public/Privé)
- Indexation des pensions sur les salaires.
- Garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire brut (calcul sur la base des 6 derniers mois dans le public / 10 meilleures années dans le privé)
- Pas de pension inférieure au SMIC.
- Refus des retraites par capitalisation
- Exclusion du patronat des instances de gestion des organismes de solidarité et gestion par les salariés eux-mêmes.

Une rupture révolutionnaire avec le capitalisme ça devient urgent !

Pour la CNT-Solidarité Ouvrière, syndicat révolutionnaire, notre combat ne saurait s'arrêter à un peu plus de « justice sociale », dans le cadre du système actuel. Basé sur l'exploitation du travail du plus grand nombre par une minorité, détruisant notre cadre de vie au nom du profit, il n'y a pas de capitalisme à visage humain. La répartition égalitaire des richesses et du Travail ne pourra se faire que dans le cadre d'une rupture avec le capitalisme. C'est à cette transformation sociale que nous œuvrons.

Bulletin d'adhésion - contact

contact13@cnt-so.org
www. cnt-so.org

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

E-mail .....

Profession .....

CNT-Solidarité Ouvrière13 : 12 rue de l'évêché 13002 Marseille

SOLIDARITÉ CNT OUVRIÈRE

Septembre 2013

NE BATTONS PLUS EN RETRAITE

Ça recommence, pour la cinquième fois en 20 ans, on nous refait le coup de la réforme indispensable pour sauver le régime de retraite par répartition. Et une nouvelle fois ce sont les salariés qui en paieront l'essentiel !

Organisons la suite sur nos lieux de travail, dans les collectifs unitaires...

CNT-Solidarité Ouvrière **contact@cnt-so.org**
www. cnt-so.org

NE BATTONS PLUS EN RETRAITE !

Le gouvernement a annoncé fin août, les grandes lignes de ce plan en vue d'une adoption définitive à l'automne. Au programme : augmentation progressive des cotisations pour les salariés comme pour les employeurs, recul de 6 mois de l'indexation des pensions dès 2014, allongement de la durée de cotisation à 43 annuités entre 2020 et 2035.
En « contrepartie », le gouvernement nous vend des mesurettes (« compte pénibilité » mis en place en 2015, prise en compte des trimestres de congés maternité comme trimestres cotisés).

En matière d'arnaque, les socialistes innovent, en garantissant dans le même temps au patronat « des mesures pour que le coût du travail n'augmente pas ». Les quelques efforts demandés aux entreprises devraient être compensés par d'autres mesures que nous devrons tous payer : nouvelle mouture de la « TVA sociale » ou baisses de cotisations patronales pour d'autres pans de la protection sociale (branche famille). Sans oublier les exonérations de cotisations sociales existantes ou les 20 milliards de crédits d'impôts déjà alloués au nom du « choc de compétitivité ». On nous rabâche que nous coûtons trop cher mais c'est bien les patrons et les actionnaires qui vivent aux crochets des travailleurs-euses !

Leurs chiffres et les nôtres

On connaît la rengaine politico-médiatique, « il manquera 20 milliards dans la caisse en 2020, la réforme est indispensable, on vit plus vieux donc il faut cotiser plus longtemps, il y a de moins en moins d'actifs pour financer les retraites... »

L'alibi démographique est pourtant bien imprévisible. L'espérance de vie augmente ? Certes mais quels seront les effets dans les prochaines années des changements de mode de vie et des atteintes croissantes à notre environnement et santé ? Sans compter que cette « espérance de vie » est une moyenne qui cache une grande disparité selon les classes sociales. Le ratio actif/inactif augmente alors que les baby boomers partent aujourd'hui massivement à la retraite ? Oui mais qui prévoyait il y a 20 ans, la forte reprise de la natalité depuis les années 2000 ? Cette génération devrait pourtant arriver bientôt sur le marché du Travail et cotiser...

Concernant ce «trou » dans la caisse, rappelons aussi qu'il est creusé par la crise économique actuelle, un chômage et une précarité massive qui amputent les recettes. Il est également à mettre en parallèle avec les exonérations patronales de cotisations sociales, encore 27,6 milliards pour l'année 2012. Nous rappelons que ces cotisations sociales ne sont pas des « charges » mais bien une partie intégrante de notre salaire.

La vraie question c'est celle du partage égalitaire des richesses et du travail.

La question démographique utilisée comme argument irréfutable par le gouvernement et le patronat constitue bien un alibi. Depuis la naissance de notre système de protection sociale en 1945, la richesse de notre pays a considérablement augmenté. Alors qu'un salarié est aujourd'hui 5 fois plus productif qu'à l'époque, c'est bien la répartition inégalitaire de cette richesse qui pose problème.

En trente ans, la part des profits dans le Produit intérieur brut a plus que triplé, la part des salaires, dont le salaire socialisé (retraites, sécurité sociale, etc.) diminuant d'autant. Chaque année ce sont ainsi 180 milliards d'euros qui finissent dans la poche des capitalistes au détriment des travailleurs. En pleine période de crise, on note d'ailleurs un accroissement indécent des revenus et patrimoines des plus fortunés.

Nous pensons que le financement des retraites pourrait être assuré par une modification du partage de la valeur ajoutée en faveur des salariés.
Dans cette perspective, l'enjeu n'est pas démographique mais politique, il porte sur le maintien d'un système de solidarité intergénérationnelle entre les travailleurs – travailleuses, étape vers une répartition égalitaire des richesses.

Au contraire, les contre-réformes depuis 20 ans appauvrissent les retraités, fragilisent les pensions des femmes ou de ceux ayant eu des carrières incomplètes. Elles n'ont d'autre but que de pousser les travailleurs-travailleuses vers la retraite par capitalisation qui pourrait servir aux capitalistes pour leur spéculation !

Comme pour l'ANI, le gouvernement et le Medef trouveront des syndicats pour cautionner, au nom du « dialogue social », une politique d'austérité à tous les niveaux et d'acceptation de leurs exigences de régression sociale.

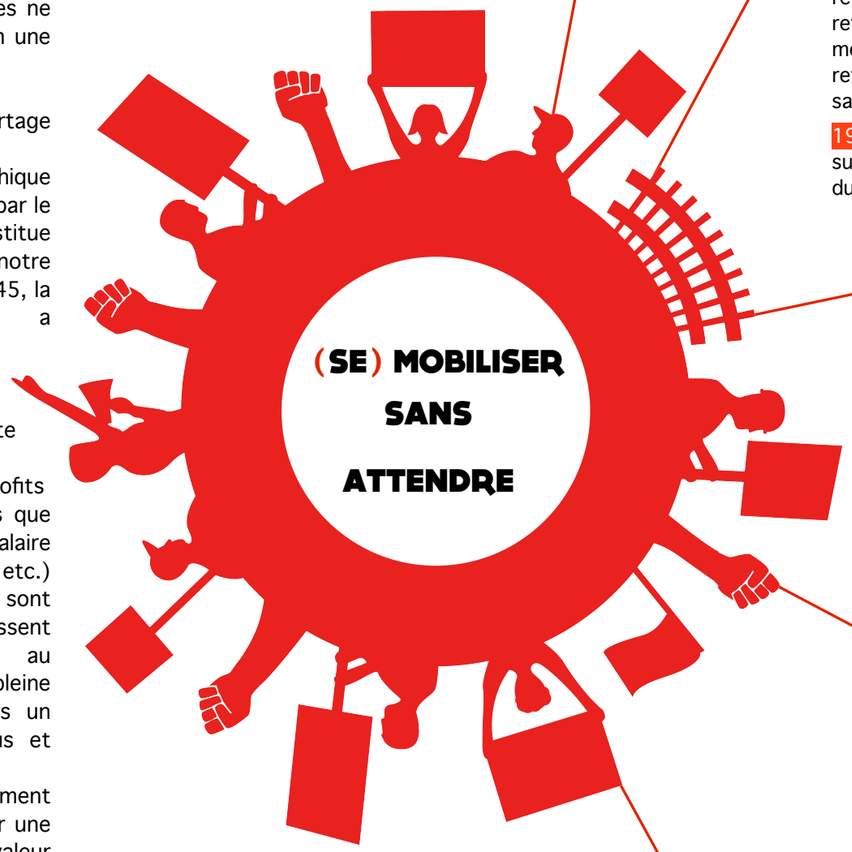

Ces choix déjà défendus en coulisses, ne méritent aucun «partenaire social » et exigent une riposte d'ampleur de tous les travailleurs.

Qu'elles soient de droite ou socialistes, les régressions sociales se combattent dans la rue, par nos manifestations et nos grèves. N'attendons pas, résistons et imposons ensemble, dans l'unité, une autre répartition des richesses.

Détails du projet

La hausse des cotisations patronales et salariales sera progressive sur quatre ans : 0,15 point en 2014, puis 0,05 en 2015, 2016 et 2017, soit au final 0,3 point pour les actifs comme pour les employeurs en 2017.

La durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein continuera d' augmenter, d'un trimestre tous les trois ans, des 41 ans et trois trimestres prévus pour 2020 jusqu'à 43 années en 2035.

Historique des contre-réformes depuis 1993 :

1993 Dans le privé, la durée de cotisation passe de 37,5 à 40 annuités. Le calcul du salaire de référence servant au calcul de la retraite s'allonge des 10 aux 25 meilleures années. Le montant des retraites n'est plus indexé sur les salaires mais sur les prix.

1994 et 1996 , le patronat fait subir aux retraites complémentaires du secteur privé une régression de même ampleur que celle qui avait été imposée aux retraites de base en 1993.

2003 La Fonction publique se voit imposer les 40 annuités de cotisation.

2007 Les 40 annuités sont imposés aux salariés des régimes spéciaux.

2010 L'âge légal de départ est relevé de 60 à 62 ans. La durée de cotisation va être progressivement relevé pour tous à 41,5 annuités.

La question de la cotisation sociale

Il s'agit de la part versée par l'employeur (40 % du salaire brut de l'employé) au différentes caisses, Sécurité sociale, Assedic, retraite etc. C'est ce qu'on appèle le « salaire socialisé », part intégrante de notre salaire. Ces caisses représentent une assurance contre les divers risques auxquels un salarié peut être exposé au cours de sa vie : accident du travail, perte d'emploi etc. Le système des retraites par répartition qui en découle est donc un système solidaire, interprofessionnel et intergénérationnel, à l'opposé du système des retraites par capitalisation qui gagne de plus en plus de terrain. Nous devons défendre cette gestion solidaire !

Conséquences des réformes depuis 20 ans…

40 % des salariés du public et du privé n'ont pas le nombre d'années suffisant pour bénéficier d'une retraite à taux plein et subissent une décote, surtout les femmes.

De l'argent il y en a...

Les 500 plus fortunés de France se sont enrichis de 25 % en un an. Leur richesse cumulée s'établit désormais à 330 milliards d'euros et compte aussi pour 10 % du patrimoine financier de la population Française.

En 2010 Le montant des exonérations de cotisations sociales avait atteint 30 milliards d'euros soit une progression de 55% sur la décennie précédente. Il est estimé que les entreprises sont ainsi dispensées de payer 20% des cotisations qu'elles doivent théoriquement.